

Objet: TR: Catastrophe naturelle - Sécheresse 2017
Pièces jointes: joe_20180705_0153_0003.pdf

pour affichage public en MAIRIE DE ST-DIONISY --
LE 5 JUILLET 2018

et transmission aux habitants de la commune ayant déposé en Mairie
une demande relative à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle
auprès de la Mairie

le 5 JUILLET 2018 –

Le Maire, Michel GABACH
MAIRIE DE ST-DIONISY . 30980
TEL. 04.66.81.41.96. -- FAX.04.66.81.82.70.



De : PREF30
Envoyé : jeudi 5 juillet 2018 10:28
À : SAINT DIONISY MAIRIE;

Objet : Catastrophe naturelle - Sécheresse 2017

Bonjour,

je vous informe que l'arrêté relatif à votre demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse 2017 est paru au JO de ce matin.

Vos administrés ont un délai de 10 jours pour établir leur déclaration à leur compagnie d'assurance.

Cordialement,

Préfecture du Gard
Direction des Sécurités SIDPC